



6 décembre 2018

**Circulaire de la Sous-Secrétaire générale
à la gestion des ressources humaines**

Destinataires : Les membres du personnel

Objet : **Examen des demandes d'indemnités pour charges de famille au
titre de 2017**

Rectificatif

Annexe I, paragraphe 5

Substituer au texte actuel :

5. À New York, pour 2017, ce plafond est de 41 461 dollars (montant du traitement brut d'un fonctionnaire de la classe G-2, échelon I, en vigueur au 1^{er} janvier 2017).

